

Les Centres Médico Psychologiques (CMP)

Les [CMP](#) (ou SPIJ), anciennement dispensaires d'hygiène mentale, sont des structures de soins dépendant des secteurs de psychiatrie. Rattachés à un hôpital public, ils regroupent des équipes pluridisciplinaires et proposent une offre de soins médico-sociaux pour les **personnes en souffrance psychique**, soins pris en charge intégralement par la sécurité sociale.

Il existe des CMP pour enfants, adolescents et adultes.

Les équipes de ces centres regroupent aussi bien des soignants (médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens...) que des travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs...).

Des orientations éventuelles vers d'autres structures (hôpitaux de jour, CATTP, unités d'hospitalisation psychiatrique...) sont parfois aussi proposées.

Les CMP étant en charge d'un secteur géographique déterminé, vous dépendez d'un centre en particulier en fonction de votre adresse de domicile.

Le tout premier RDV peut s'effectuer avec un psychiatre ou un psychologue, mais aussi parfois avec un infirmier. Ce premier entretien permettra de gérer les formalités administratives (il vous suffit de venir avec votre carte vitale) et de mieux comprendre votre situation et vos attentes. Quelques questions de routine (« Qu'est-ce qui vous amène ? » - « Qu'attendez-vous de nous ? » - « Comment vous sentez-vous ? »...) vous seront posées, ceci afin de définir un diagnostic individualisé et de mettre en place par la suite un projet de soins personnalisé. Si c'est un infirmier qui effectue ce premier entretien, il fait généralement un compte-rendu au médecin psychiatre et/ou au psychologue que vous rencontrerez ensuite, et qui sera donc déjà un peu informé.

En général, le suivi médical est bimensuel (un entretien tous les quinze jours) ; parfois plus rapproché (un entretien hebdomadaire), selon votre situation et bien sûr la file active des personnes qu'ils suivent (certains CMP sont particulièrement débordés).

- **CMP CHARTRES (SPIJ Hôtel Dieu : Service de pédiatrie infanto-juvénile)**
34 Rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES
Tel : 02 37 30 37 47 / mail : secmedpedopsyambu@ch-chartres.fr
- **CMP CHATEAUDUN - CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**
POLE PEDO-PSYCHIATRIQUE - 7 Rue de Vilsain 28200 CHATEAUDUN
Tel : 02 37 98 66 12 / mail : secretariat.infanto.chateaudun@ch-henriey.fr
- **CMP DREUX (SPIJ DREUX) - - CENTRE HOSPITALIER DREUX**
55 Avenue du Général Leclerc 28100 DREUX
Tel : 02 37 50 07 18
- **CMP NOGENT LE ROTROU**
66 Rue Saint Laurent 28400 NOGENT-LE-ROTROU
Tel : 02 37 54 58 20

- **MAISON DES ADOLESCENTS D'EURE ET LOIR - ANMDA- - CENTRE HOSPITALIER DREUX**
Ruelle Bodeau 28100 DREUX
Tel : 02 37 43 05 19 / mail : secretariatmda@ch-dreux.fr

Les Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP)

Les **CMPP** sont des établissements médico-sociaux, gérés le plus souvent par des associations ou par des collectivités territoriales ou de grands organismes (SNCF par exemple).

Ce sont des lieux où :

- Des parents peuvent exprimer les préoccupations qu'ils ressentent devant toute difficulté de développement ou d'éducation de leur enfant.
- Les enfants et adolescents peuvent venir parler, confidentiellement, de leurs propres difficultés.
- Du fait de la présence de spécialistes, une aide pour les jeunes enfants, les enfants d'âge scolaire ou les adolescents est proposé grâce à l'intervention de psychologue, psychopédagogue, pédopsychiatre, orthophoniste, psychomotricien, assistant de service social.

Régis par le code de la santé publique, ils accueillent des enfants et adolescents. Ces centres se situent aux frontières du médico-social et de la psychiatrie et proposent des prestations proches des centres de consultation de psychiatrie infanto-juvénile.

De fait, les CMPP reçoivent tout le spectre des difficultés et affections pédopsychiatriques. Ils peuvent également être consultés pour un simple avis pour un enfant ou un adolescent en situation ponctuellement préoccupante.

Leur financement est lui aussi assuré par la sécurité sociale, et les consultations sont entièrement prises en charge par la sécurité sociale.

CMPP CHARTRES

25 Rue Nicole 28000 CHARTRES

Tel : 02 37 36 31 77 / secretariat.cmpp.chartres@pep28.asso.fr

CMPP CHARTRES - ANTENNE CHÂTEAUDUN

16 Rue du Maréchal Lyautey 28200 CHATEAUDUN

Tel : 02 37 36 31 77 / secretariat.cmpp.chartres@pep28.asso.fr

CMPP DREUX

14 Boulevard Jeanne d'Arc - BP 80005 - 28100 DREUX

Tel : 02 37 63 07 70 / mail : secr.cmpp.dreux@pep28.asso.fr

Les livrets d'accueil et plaquettes d'information des établissements PEP28 sont à retrouver sur : <http://www.lespep28.org/etablissements-medico-sociaux/>

Différences entre CMP et CMPP

Les CMP sont rattachés à un centre hospitalier. Leur accès est donc sectorisé. Ils comprennent des structures d'accueil pour adultes et pour enfants et adolescents. La mise en place des CMP dépend souvent de la taille de la ville.

Les CMPP sont des centres privés, généralement portés par des structures associatives, et conventionnés par la sécurité sociale. Ce sont des structures destinées exclusivement à l'accueil des enfants et adolescents.

Le choix du CMP ou CMPP pourra être fonction de son emplacement, de sa taille (cela arrive notamment que dans certaines régions, le CMPP n'ait pas d'équipe pluridisciplinaire complète) et des difficultés de l'enfant.

Par ailleurs, en fonction de la psychopathologie de l'enfant, les CMP et CMPP pourront demander un complément de prise en charge extérieure, voire une réorientation vers une autre structure.

Les consultations sont prises en charge par la Sécurité Sociale, sachant que le délai pour un premier RDV peut être parfois long (plusieurs mois par exemple sur la région), même si cela arrive aussi qu'en fonction de l'urgence, la prise en charge puisse être accélérée.